

Département de Meurthe-et-Moselle
Arrondissement de BRIEY
Canton de LONGWY



Réunion du 27 septembre 2022

Nombre de membres en exercice : 55
Nombre de membres présents : 41
Nombre de pouvoirs : 10

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-sept septembre à dix-huit heures et quinze minutes, le Conseil du Grand Longwy Agglomération s'est réuni en séance ordinaire à l'H.I.C.I., 2 rue de Lexy à REHON, sur convocation qui lui a été adressée par le Président.

Date de convocation : 21 septembre
2022

Etaient présents :

MMES BERTIN - BESSICH - CAILLÉT - CASTRONOVO - COLIN - DI PELINO - FELTIN - FURGAUT - GOBERT (suppléante de M. HERBAYS) - INIAL - LECLERC - LORIN-CRIDEL - NAILI - TOZZO - WAGNER

Date de publication sur le site internet :

Pour : 51
Contre : 0
Abstention : 0

12 OCT. 2022

MM ACETI - AGOSTINI - BOURGUIGNON - BOUZAD (à partir du point n°12) - DE CARLI - DIDELOT - FONTAINE - FOURNEL - GIARDI - HAMEN (jusqu'au point n°12) - HUARD - JACQUE - JACQUET - KARLESKIND - KARRA - LOMBARDI - MARINI - MICHEL - ORSUCCI (jusqu'au point n°15) - PIERMANTIER - PRONESTI - ROUSSEAU - SACHER - SERVAGI - WEBER - WILMIN - ZOLFO

N°6

Objet : Décision budgétaire modificative n°1 du budget Annexe Assainissement

Excusés :

M. ALLIERI donne pouvoir à MME LORIN-CRIDEL
M. ARIES donne pouvoir à M. BOURGUIGNON
MME BOSIZIO
M. HAMEN donne pouvoir à M. ROUSSEAU (à partir du point n°13)
MME JOLY donne pouvoir à M. SACHER
M. LENOBLE
M. MBAYE donne pouvoir à MME FURGAUT
M. ORSUCCI donne pouvoir à M. JACQUET (à partir du point n°16)
M. PLUVINET donne pouvoir à M. ACETI
M. RAULLET donne pouvoir à M. SERVAGI
MME RICHARD donne pouvoir à M. MICHEL
M. RIGHI donne pouvoir à M. PIERMANTIER
MME SEBAA donne pouvoir à M. LOMBARDI
MME RACADOT donne pouvoir à M. WILMIN

Absents :

MME ETIENNE

M. HAMEN est élu secrétaire de séance à l'unanimité

Considérant qu'il y a lieu d'annuler un titre exécutoire émis en 2021 pour la participation financière à l'assainissement collectif (PFAC) pour la somme de 22 128 € pour laquelle les travaux ont été annulés

Il est proposé d'adopter une décision budgétaire modificative permettant de procéder aux ajustements comptables et budgétaires suivants :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES			RECETTES		
Art/Chap	Libellé	Montant	Art/Chap	Libellé	Montant
611 / 012	Sous traitance	- 7 000,00 €			
673 / 67	Titres annulés sur exo ant.	7 000,00 €			
	TOTAL	- €		TOTAL	- €

Envoyé en préfecture le 11/10/2022

Reçu en préfecture le 11/10/2022

Affiché le

ID : 054-245400262-20220927-20220927D6-DE

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.5211-9,

VU la délibération du Conseil Communautaire n° 9 du 31 Mars 2022 relative au vote du Budget Primitif du Budget annexe Assainissement pour l'exercice 2022,

Après avis favorable de la commission Finances et Ressources Humaines du 12 septembre 2022 ;

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

- **APPROUVE** la décision budgétaire modificative n°1 telle qu'exposée ci-dessus.
- **AUTORISE** le président à signer tous les documents liés à la présente délibération.
- **DIT** que les crédits sont et seront inscrits au budget.



Fait et délibéré les jour, mois et an
susdits

Le Président
Serge DE CARLI